

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 31 MAI 2018

1. CHAMPIONNAT NATIONAL

Représentant UFOLEP 87 à Gerzat: M Jean Marie GUIRAUDOU

Rappel de dispositions règlementaires

- **TENUE VESTIMENTAIRE**

Le samedi: les joueurs devront porter un haut identique, avec manches couvrant l'épaule et des chaussures fermées. Le port du short (au-dessus du genou) est interdit. En cas de non-respect, le jury sera habilité à exclure l'équipe de la compétition.

Le dimanche à partir du début des jeux dès 8 heures : les joueurs devront porter une tenue uniforme (bas et haut). Cette tenue uniforme par équipe comprend :

- un haut avec manches couvrant l'épaule,
- un pantalon ou pantacourt en dessous du genou,
- des chaussures fermées

S'ils sont de même couleur et de même conception, les joueurs peuvent indifféremment porter polo, chemisette, pull ou blouson.

- **REGLES RELATIVES AU REMPLACEMENT (Décision UFOLEP 87):**

En application de l'article 3 du règlement FFPJP relatif aux championnats de France, le remplacement de joueur n'est plus autorisé. En cas d'indisponibilité d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, l'équipe concernée ne pourra pas participer.

Les équipes qualifiées doivent se présenter dans la même formation que lors de leur qualification.

Nombre de qualifié par club

La liste des joueurs qualifiés pour le championnat national est consultable sur le site de la commission pétanque ou en cliquant sur le lien suivant: [QUALIFIES POUR LE NATIONAL](#)

CLUB / LICENCIES	EQUIPES	JOUEURS	% EFFECTIF CLUB
ARFEUILLE - 50	2 TJ + Sextette Mixte = 1 jeune	7	14 %
BOSMIE L'AIGUILLE - 37	2 TVET	6	16 %
BOULE AREDIENNE - 100	3 TDA + 1 TJ	12	12 %
BOULE MAGNACOISE - 48	1 DM	2	4 %
LANDOUGE LOISIRS - 43	3 TSU + 1 TVET	12	28 %
NEXON - 39	2 DM + 2 DF Sextette Mixte = 2 Adultes + 1 Jeune	11	28 %
PANA LOISIRS - 90	1 TSU + 1 TDA + 2 VET + 1 DM + 1 DF	16	18 %
LJL PETANQUE LIMOGES - 16	Sextette Mixte = 2 Adultes	2	13 %
TOTAL - 423	24 Equipes	68	16 %

Par rapport à 2017: Nombre d'équipe qualifié (-2) / Nombre de joueur qualifié (-3)

A noter que c'est la première fois que la Haute Vienne qualifie qu'une seule équipe lors de l'Interrégional et le Régional

Dispositions financières

COUT POUR L'UFOLEP 87: 2982.70 €			
NATURE	MONTANT	DROIT D'INSCRIPTION A REGLER PAR LES CLUBS	REGLE PAR UFOLEP 87
Inscription National	807.00 €	74.00 €	733.00 €
Participation UFOLEP Déplacement National	2249.70 €		2243.70 €
TOTAL	3056.70 €	74.00 €	2982.70 €

Détail des prestations

- **Droits d'inscriptions au Championnat national:** Adulte: 13 € / Jeune: 6 €

L'UFOLEP 87 prend à sa charge la totalité du montant des droits d'inscription

- ✓ Pour les adultes: toutes les équipes championnes (quel que soit le championnat)
- ✓ Pour tous les Jeunes

- **Frais de participation des clubs aux droits d'inscriptions:**

- ✓ équipes championnes et tous les jeunes: 0 €
- ✓ Autres qualifiés: 2 € / Adulte

- **Régularisation des clubs**

Le montant des droits d'inscriptions dû par les clubs sera selon le cas soit:

- ✓ Déduit des fiches de remboursement de frais (pour les clubs qui ont des équipes championnes)
- ✓ Régulariser sur la fiche reversement lors d'un prochain concours

Participation financière de l'UFOLEP aux frais de déplacement

La base de calcul par joueur est définie annuellement par l'UFOLEP.

BASE DE CALCUL 2017	PETIT DEJEUNER (2)	REPAS (4)	NUITEE (2)
RESTAURATION	8.00 €	36.00 €	
HEBERGEMENT			30.00 €
TRANSPORT	Coût estimé par le calculateur d'itinéraire Via Michelin X 2 (soit 1 AR) y compris autoroute entre 64 € et 66 €		

Les clubs concernés recevront, pour chaque équipe championne d'un championnat départemental (quelle que soit la catégorie), une fiche de remboursement de frais. Le règlement correspondant sera fait par l'UFOLEP 87 dans le trimestre qui suit la participation au championnat national.

2. CONCOURS PERIODE ESTIVALE

A compter du 23 juin et jusqu'au 15 octobre, les concours UFOLEP sont classés en période estivale. Sur invitation des Présidents de club, ils peuvent être ouverts aux joueurs non licenciés. Le montant des droits d'inscription préconisé par l'UFOLEP pour les joueurs non licenciés est indiqué dans le calendrier UFOLEP 87.

Nous invitons tous les licenciés à privilégier les concours UFOLEP qui financent les clubs affiliés aux "concours sauvages"...

3. ANNULATION DU CONCOURS LJL-PETANQUE-LIMOGES du mardi 03 juillet

En raison de l'indisponibilité des installations le concours prévu le mardi 03 juillet par le club LjL-Pétanque Limoges est annulé.

4. CONCOURS DES ASSOCIATIONS PETANQUE UFOLEP

SAMEDI 16 JUIN" A 14 h 00 "CONCOURS DES ASSOCIATIONS PETANQUE UFOLEP "

Organisé par Bosmie l'Aiguille

Notez bien cette date, venez nombreux, votre présence est importante !

Pourquoi un concours Associations ?

Dans tous les départements, les clubs contribuent au financement partiel de la Pétanque UFOLEP:

Les modalités varient selon l'imprégnation de l'esprit UFOLEP: cela va de l'organisation de tous les concours ou rencontres interclubs sans dotation avec des droits d'inscriptions réduits totalement reversés à l'UFOLEP à l'organisation d'un concours annuel (dans certains cas avec présence obligatoire) dont la totalité des droits d'inscription et recette de buvette sont reversés à l'UFOLEP.

Dans la majorité des cas, les clubs doivent trouver un ou plusieurs partenaires pour financer l'impression du calendrier annuel à défaut, ils participent financièrement à l'élaboration de celui-ci.

L'UFOLEP 87 a fait le choix d'organiser un concours annuel dont la totalité des droits d'inscription lui sont reversés.

Jusqu'à ce jour, ce concours était doté, c'est-à-dire des lots fournis par l'UFOLEP celle-ci recevant la totalité des droits d'inscription

Pour la première fois, il a été décidé d'organiser cette manifestation dans l'esprit initial de l'UFOLEP c'est-à-dire un concours non doté avec un droit d'inscription réduit. C'est aussi le mode d'organisation le plus répandu.

A qui s'adresse ce concours ?

En premier lieu à tous les licenciés UFOLEP pétanque mais aussi à tous les titulaires d'une licence UFOLEP quelle que soit l'activité

Pourquoi un concours sans dotation ?

Dans l'esprit du **Sport pour Tous**, il nous a paru important que chacun puisse une fois par saison participer à un concours avec des droits d'inscription réduits. Il n'est pas tout à fait sans dotation car chaque concours sera doté d'une coupe.

Quels sont les objectifs recherchés?

Réunir un maximum de joueurs licenciés ou invités dans un esprit convivial. Faire découvrir la pratique de la Pétanque dans l'esprit qui caractérise l'UFOLEP.

La participation à cette manifestation contribue aussi:

- au financement partiel de l'activité Pétanque UFOLEP
- à maintenir des récompenses de qualité lors des championnats départementaux, régional ou Interrégional organisé sur le département 87 mais aussi le Challenge 87 et l'Interclubs
- à conserver (nous y sommes attachés) un nombre élevé d'équipe qualifiée pour le Championnat National

Quel est le montant des droits d'inscription à ce concours ?

1 € par joueur licencié ou invité totalement reversé à l'UFOLEP

Participation et Challenge 87 ?

La participation à ce concours comptera double dans le cadre du minimum requis pour le championnat 2019.

Les points du Challenge 87 seront attribués sur une base minimum de 32 équipes ou plus (même si le nombre d'inscrit est inférieur). Une seconde consolante sera organisée pour les 8 premières équipes éliminées

5. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL HONORIFIQUE JEUNE MOINS DE 13 ANS

Les Jeunes de moins de 13 ans n'étant pas autorisé à participer au Championnat national, l'UFOLEP 87 a décidé d'organiser à leur attention un Championnat Départemental Honorifique selon les modalités suivantes:

Organisateur: Bosmie l'Aiguille **Date:** Samedi 16 juin 14 h 30 (jour du concours des Associations UFOLEP)

Formation: Doublette **Inscription:** de 13 h 45 à 14 h 15